



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 22 février 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etait absent excusé : Franck LÉCRIVAIN

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2018

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Proposition modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans le cadre du permis d'aménager qui a été délivré pour la construction d'un lotissement sur la parcelle ZI 47 l'article AUB 10 du PLU prévoit que "la hauteur des constructions à usage d'habitation ne peut excéder 7 mètres par rapport au terrain".

Le maire précise que le niveau du terrain quand celui-ci est en pente est l'endroit le plus bas du terrain. Ainsi une limite de faitage fixée à 7 mètres réduirait de 7m² la surface de plancher.

Le groupe BDL sollicite de la part de la commune une modification du PLU afin d'augmenter la hauteur de faitage à 8 mètres.

Le maire précise que la commune n'est plus compétente en matière de conception ou de modification de document d'urbanisme, si le conseil municipal accepte d'engager cette modification ce sera la communauté de communes qui réalisera le travail.

Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur la question de modifier le PLU en fixant la hauteur de faitage à 8 mètres pour la zone AUB uniquement.

Jean-Luc Huyon estime que cette modification est injuste au regard des administrés qui ont récemment construit des maisons avec la contrainte d'un faitage à 7 mètres maximum. Le maire partage ce point de vue mais ajoute que la modification concernera 38 lots cette fois et non plus une ou deux maisons.

Après délibération le conseil municipal décide avec 8 voix pour et 3 abstentions (Jean-Michel Salon, Jean-Luc Huyon, Jacques Lemoine) de demander à la communauté de communes Somme sud-ouest (CC2SO) d'engager une procédure de modification simplifiée afin de fixer la hauteur de faitage à 8 mètres pour la zone AUB du Plan Local d'Urbanisme. Les frais de cette modification seront pris en charge à hauteur de 50% par la CC2SO.

3 - Demande de subventions des forains pour la fête du village

Le maire donne lecture des correspondances adressées par les forains pour la fête du village qui aura lieu le week-end des 26 et 27 mai 2018.

Ils sollicitent un emplacement et une subvention. Après délibération les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

- Madame Viviani Navet (tir à la carabine et pêche aux canards) pour une subvention de 250€
- Monsieur Levallois Thierry (manège auto-skooter) pour une subvention de 250€
- Madame Chantal Boulanger (manège enfantin et stand de jeu) pour une subvention de 300€

4 - Etat des travaux d'assainissement collectif

Le maire informe que les travaux d'assainissement collectif débuteront sur la commune de Bacouel sur Selle après les vacances de février, Jean-Luc Hermant précise que le syndicat n'a reçu les confirmations de subvention de l'agence de l'eau que mi-janvier, ce qui explique le retard dans les travaux.

Le syndicat doit faire face à une nouvelle contrainte financière, l'Agence de l'eau impose que les eaux pompées et rejetées doivent faire l'objet d'analyse. Le coût de cette étude est de 5 000€.

Concernant le lotissement prévu sur la parcelle ZI 47 à Plachy-Buyon les effluents emprunteront le réseau de la clé des champs dans un premier temps puis seront dirigés vers la canalisation route de Conty quand elle sera posée.

5 - Questions et informations diverses

- Le maire informe que lors d'un conseil communautaire il a appris que la toiture de l'école aurait des problèmes d'étanchéité Il regrette de ne pas avoir été informé directement de cet état. Après avoir rencontré le directeur général des services techniques et considérant que la salle polyvalente et l'ensemble scolaire font partie du même bâtiment, il est proposé à la commune que la communauté de communes prenne à sa charge la moitié des travaux d'étanchéité de la toiture. Après réflexion le conseil municipal autorise le maire à proposer la rédaction d'une convention avec la CC2SO dans ce sens. Le maire ajoute que les frais de fonctionnement de l'ensemble scolaire sont pris en charge par la CC2SO à hauteur de 80%.
- Les dossiers de gestion des ouvrages d'art de l'autoroute qui traverse la commune ont été remis à la CC2SO, compétente dans ce domaine.
- Le maire informe que monsieur Denis Dufrenne a déposé un recours auprès du tribunal administratif contre l'arrêté pris par le maire qui lui refuse l'imputabilité de son état de santé à son emploi sur la commune. Un avocat a été choisi pour défendre les intérêts de la commune en défense et un mémoire lui a été transmis.
- Les attributions pour les logements de l'OPSOM en face de la mairie sont en cours. Il reste un logement pour lequel des candidatures sont encore possibles, la commission d'attribution de l'OPSOM se réunira début mars 2018.

- La Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE80) a proposé de supprimer l'armoire électrique située dans la contre-allée de la route de Beauvais, celle-ci n'alimente que 4 lampadaires qui peuvent être reliées par un fil aérien. L'armoire est en très mauvais état. Cette opération permet l'économie d'un abonnement. Le maire informe l'assemblée qu'il a autorisé la FDE80 a réaliser l'opération.
- Les élus intéressés se réuniront le 12 mars 2018 afin de déterminer le budget qui sera alloué à l'achat d'illuminations de Noël et les choisiront.
- Le maire fait un compte-rendu du conseil d'école. Les effectifs prévus pour la rentrée 2018 sont de 128 élèves. Une exposition sur le thème "Dans mon livre" aura lieu à Conty le 20 avril 2018 et un défilé de printemps sera organisé le 23 mars à 9h30 sur les communes de Prouzel et de Plachy-Buyon.
- Le maire présente à l'assemblée une correspondance émanant de la Prévention Routière qui lance le label "Ville prudente" qui récompense les villes et villages qui s'engagent pour améliorer la sécurité sur les routes. La commune est invitée à rejoindre cette initiative. Les communes labellisées recevront un panneau à disposer en entrée d'agglomération. Les frais d'inscription sont de 70€. Après discussions, les élus décident de ne pas donner suite.
- Le maire indique qu'un projet de règlement intérieur est à l'étude et demande la participation de monsieur Herbet pour le rédiger.
- Christian Herbet demande qui sera concerné par la taxe GEMAPI? Le maire informe que tout le monde sera concerné par cette nouvelle taxe, qui permettra de réaliser les travaux de lutte contre les inondations. Même les personnes non concernées par ce risque auront à la payer.
- Martine Fauquembergue souhaite que soit menée une réflexion sur le fleurissement du village.
- Jean-Luc Hermant informe que la cloche de l'église a été réparée. La volée ne fonctionnait plus.
- Frédéric Chivot présente les modifications envisagées pour les festivités des 13 et 14 juillet 2018. Le 13 juillet il y aura le repas républicain qui sera suivi d'une soirée dansante et le feu d'artifice sera tiré le 14 juillet en soirée.
- Jacques Lemoine demande s'il est possible de boucher les trous du chemin derrière l'école, Christian Herbet va prévoir cela avec les agents techniques.

Sans autre remarque la séance est levée à 22h25.